

Projet de reconstruction du quai Pinon par la Ville de Saint-Georges

Dossier : 6211-04-057

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 25 février au 11 avril 2014

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de reconstruction du quai Pinon* par la ville de Saint-Georges a pris fin le 11 avril 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 février 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 25 février au 11 avril 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet de la Ville de Saint-Georges vise à reconstruire le quai Pinon sur toute sa longueur, soit un kilomètre. Le quai Pinon est un mur protégeant la Ville de Saint-Georges des crues importantes de la rivière Chaudière. Ce mur doit être réparé ou reconstruit tout en respectant le plan de revitalisation de la ville. Le promoteur souhaite conserver la voie de circulation automobile et l'aire de stationnement actuellement en place en plus d'aménager une piste cyclable et un sentier piétonnier et revégétaliser le bord de la rivière.

La Ville de Saint-Georges souhaiterait réaliser une paroi berlinoise. Cet ouvrage consiste en des profilés en acier encastrés implantés dans le roc (lit de la rivière) entre lesquels s'insèrent des éléments de béton préfabriqué. Cette paroi serait construite à 700 mm du mur actuel, ce qui permettrait de conserver en partie l'infrastructure du quai présent. De plus, elle permettrait d'augmenter la superficie aménageable pour les utilisateurs de la promenade sans toutefois empiéter de façon trop importante dans la rivière Chaudière (704 m²). Les travaux se dérouleraient depuis la tête du mur et des caissons étanches seraient utilisés pour effectuer les forages.

Le promoteur effectuerait les travaux entre septembre 2014 et juillet 2016 en n'exécutant aucun travail de forage entre les mois d'avril et août, pour ne pas nuire à la faune aquatique. À la suite de la reconstruction du quai, des travaux d'aménagements d'aires de repos et de belvédères le long de la promenade Redmond seraient réalisés. Au total, le projet est évalué à 22 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 25 février 2014)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet :

- la nécessité de pouvoir consulter des plans qui illustrent précisément la localisation du quai existant ;
- la solidité et la pérennité du quai existant ;
- la possibilité que le vieux quai fasse tomber le nouveau ;
- la nécessité de considérer l'éventuelle augmentation du niveau des eaux de la rivière Chaudière en période de crues ;
- la longévité de l'ouvrage projeté ;
- l'emplacement et l'orientation des futurs espaces de stationnement prévus ;
- la possibilité d'aménager une passerelle au moment des phases d'expansion du projet ;
- l'origine du mot « berlinois » dans l'expression « mur berlinois ».

La piste cyclable :

- la possibilité d'aménager une piste cyclable au-dessus du porte-à-faux traversant la rivière Chaudière ;
- la résistance du mur projeté face au poids d'une éventuelle piste cyclable aménagée au-dessus du porte-à-faux traversant la rivière Chaudière ;
- le tracé de la piste cyclable projetée.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Saint-Georges Centre culturel Marie-Fitzbach <i>Accès Internet gratuit</i>	250, 18 ^e rue à Saint-Georges

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
26 février 2014	Journal de Montréal	
26 février 2014	Le Soleil	
26 février 2014		L'Éclaireur Progrès
12 mars 2014		L'Éclaireur Progrès

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
25 février 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches	168	Site du BAPE
12 mars 2014 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 12 mars 2014 à 19 h 30
Lieu	Salle Chaudière du Georgesville, 300, 118 ^e rue à Saint-Georges
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Promoteur	Alain Roy, directeur des services techniques, Ville de Saint-Georges Jean-François Bourque, chargé de projet en environnement, AECOM
Assistance	18 personnes
Durée	1 h 15 min

Les relations de presse

Une journaliste de *Cogeco /TV de Saint-Georges* était présente à la séance d'information.

La revue de presse

Aucun article n'est paru pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Karine Lavoie

Québec, le 11 avril 2014

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication